

> SUR LE VIF

« Ils m'ont mis les menottes et m'ont dit
“c'est pour l'incendie de Vincennes” »

Après l'incendie du centre de rétention de Vincennes un des inculpés a été transféré au CRA de Lille Lesquin dont il est sorti une fois les 32 jours de rétention légale écoulés : « Je suis sorti et devant le centre j'ai vu 3 policiers [...] ils m'ont mis les menottes et m'ont dit “c'est pour l'incendie de Vincennes”. Ils m'ont amené à Paris, à Stalingrad. J'étais sous le choc ; en garde à vue je ne comprenais rien à ce qu'ils écrivaient pour leur enquête. [...] Puis ils m'ont emmené à la Cité pendant la nuit. Une toute petite cellule dans un lieu où on ne voit personne sauf des policiers avec des cagoules. Le lendemain je suis passé devant le juge pour l'incendie, je n'avais aucun contact possible avec quiconque, je leur ai pourtant donné le numéro de ma famille, de mes amis; [...] J'ai été emprisonné à Fleury au bâtiment des mineurs en un premier temps. [...] J'ai vu un médecin qui parlait l'arabe, je lui ai dit que j'étais malade. Il me donnait des médicaments pour dormir : valium et ceresta... 11 médicaments par jour; je me suis dis je suis rentré intelligent ici en France et ils veulent me rendre fou. Après ils m'ont fait des examens des os à l'hôpital et j'ai été déplacé chez les majeurs. Là c'était plus dur. [...] Je demandais toujours à travailler mais c'était toujours refusé. J'ai voulu alors en finir, j'ai rassemblé tous les médicaments que j'avais pu rassembler depuis le début et je les ai avalés ainsi que des lames de rasoir. J'ai passé trois jours à l'hôpital. Quand je suis revenu de l'hôpital, le chef est venu me voir et m'a dit que pour travailler il fallait que j'aille au bâtiment D3 [...]. Le bâtiment D3 était plus dur, il y avait des condamnés à de longues peines, il y avait toujours des bagarres. Alors j'ai reçu votre première lettre et l'argent, j'étais très heureux [...] j'ai pu changer d'avocat. J'ai reçu une réponse favorable pour le travail et j'ai commencé à travailler dans les ateliers, c'était l'esclavage, je gagnais 3 ou 5 euros par jour mais ça me permettait de sortir de la cellule. [...] L'avocate connaissait très bien le dossier, avait beaucoup de documents sur ce qui s'était passé au centre. Elle m'a redonné le moral. Moi je croyais que j'allais rester là en prison, je croyais que cela allait être un long cauchemar. Pour le dernier appel, je suis allé au jugement puis ils m'ont ramené en prison. Je ne pensais pas sortir; puis j'ai eu un appel au microphone "Monsieur M. prépare tes affaires" j'y croyais pas, "est-ce que c'est vrai ou non ?" J'ai sorti la tête à la fenêtre et j'ai crié "libérable !" »

> Ces cimetières que sont les frontières

Ils étaient plusieurs attendant sur une aire d'autoroute. Il faisait nuit. L'autoroute était plongée dans l'obscurité. Soudain l'un d'entre eux traverse. Une voiture passe. Le choc. Il est mort. Qui était-il ? Maïouad. Il avait une quinzaine d'années et était Afghan. Que faisait-il là ? Il attendait sans doute avec ses compagnons un avenir plus radieux en espérant franchir ce bras de mer qui est devenu un mur pour lui et ses camarades. Cette nuit là, mardi 15 décembre, un adolescent venu d'un pays en guerre pour demander l'asile a fini sa courte vie fauché par une voiture anonyme dans le Calaisis.

Déjà en juillet 2006 nous apprenions la mort de deux réfugiés, un afghan et un érythréen poursuivis et écrasés sur une autoroute à Calais. Mais combien meurent dans l'anonymat le plus total ? Dans la région de Calais, à Toulon, comme aux îles Canaries ou dans celle de Lampedusa, quelques tombes discrètes résument l'immense cimetière que constituent aujourd'hui les frontières de l'Union européenne. L'organisation Fortress Europe, qui s'en tient aux seuls chiffres mentionnés par la presse, rapporte que près de 12 000 étrangers seraient morts aux frontières de l'Europe entre 1988 et 2008...

Voir : <http://fortress-europe.blogspot.com/>, <http://www.gisti.org/spip.php?article1255>.

<http://resistons.lautre.net/>
informations pratiques juridiques sur le délit d'outrage, l'aide juridictionnelle, les contrôles d'identité, réflexions, témoignages, mobilisations...

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCE POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin n°82 - janvier 2010

Recevoir ce bulletin par Internet : resistons_ensemble@yahoo.com. Site internet : <http://resistons.lautre.net/>
Le réseau Resistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

La révolte des sans papiers de Vincennes en procès

Le 22 juin 2008 les sans-papiers enfermés dans le camp de rétention de Vincennes l'ont incendié, après six mois de révolte quasi continue et la mort d'un des leurs, Salem Souli, pour manque de soins. Clouant le bec aux paternalistes de tout poil, cette révolte collective des premiers concernés constituait une réponse concrète et historique à l'existence de ces camps et aux politiques de contrôle des migrations.

L'Etat accuse aujourd'hui dix hommes alors présents d'incendie criminel et de violence sur policiers. Depuis un an et demi sept d'entre eux ont fait huit, dix ou encore douze mois de détention « préventive ». Concrètement, l'horreur intrinsèque à la prison en a notamment mené un au bord du suicide, un autre à la grève de la faim (Nadir pendant une semaine fin novembre, hospitalisé puis réincarcéré à Fleury où il est toujours), un autre à des séquelles physiques à vie...

La révolte de Vincennes et son procès font écho aux nombreux autres dans le monde (comme l'incendie du camp de Bordeaux il y a un an ou le procès début octobre de quatorze insurgé-e-s du camp de la via Corelli

à Milan). Et comme d'autres cette révolte est exemplaire. Cet acte désespéré d'hommes qui n'avaient peut-être pas beaucoup plus à perdre que leurs chaînes incarne aussi le plus grand espoir qui soit, une indéfectible aspiration à la liberté. Cet engagement radical renvoie en même temps aux piquets de grève qui parsèment la région parisienne en ce moment, où des milliers de travailleurs sans papiers osent sortir de l'ombre pour exiger leur régularisation.

Écrivez à Nadir : Nadir Autmani, écrou 377 079 bâti D4, Maison d'arrêt des hommes, 7 allée des Peupliers, 91700 Fleury-Mérogis.

Procès des inculpés de Vincennes les 25, 26, 27 janvier à 13h30 au palais de Justice de Paris, 16e chambre. Il faudra être à leur côté, investir les lieux, publier les rouages de la machine judiciaire, communiquer aux magistrats un certain malaise... **Contact du collectif de solidarité :** liberte-sans-retenue@riseup.net. **Semaine de solidarité un peu partout du 16 au 24 janvier** (voir sur resistons-lautre.net). Soyons à la hauteur de l'enjeu : relaxe des inculpés, liberté de circulation et d'installation !

> CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Michael Blaise, 25 ans, tué pour vol Attention : Carrefour meurtrier

Le lundi 28 décembre 2009, Michaël Blaise, dans une situation précaire, est appréhendé par des vigiles du Carrefour Part-Dieu à Lyon, accusé d'avoir voulu voler une cannette de bière. Conduit dans la salle de contrôle du magasin, molesté, il sera plaqué sur une table, et maintenu par trois agents exerçant une forte pression sur lui, jusqu'à ce que les cris se transforment en râle, jusqu'au coma... Il en est mort. Des vigiles aux méthodes policières ? Rappelons-nous Abdelakim Ajimi, 22 ans, mort le 9 mai 2008 à Grasse de l'application des méthodes d'interpellation, à l'époque une « clé d'étranglement ».

Le samedi 2 janvier, 30 personnes se sont rassemblées devant l'entrée du Carrefour Part-Dieu. Un attroupement se forme rapidement, les gens prennent les tracts (à lire sur : <http://resistons.lautre.net/>), discutent, certains en colère, d'autres la larme à l'œil. Les langues se délient : un tel raconte qu'il s'est fait tabasser par ces mêmes vigiles en avril... La sortie hors de la galerie marchande se fera sous les cris « *Un mort, Deux morts, Trois morts, Avec Carrefour je Positive !* », « *Tabassé, Etranglé, Etouffé, Assassiné !* ».

L'Etat a peur des lycéens...

Ce sont les seuls à avoir fait reculer le gouvernement l'an passé ! Mais chat échaudé craint l'eau froide : l'Etat réprime sans scrupule leurs mobilisations. Le 19/11 lycée Roosevelt de Reims, Fillon vient blablater sur l'égalité des chances, des lycéens se rassemblent devant le lycée, les flics bouclent le périmètre, les coincent dans la rue pendant des heures puis chargent violemment : plusieurs jeunes à l'hosto dont un sévèrement tabassé à l'écart (les deux genoux fracturés). 10 manifestants sont interpellés, 4 majeurs acceptent la comparution immédiate après une GAV faite de brimades et d'intimidations et écopent de peines de prison

avec sursis. A Nantes le 1/12 même topo : manif lycéenne qui se ballade de lycée en lycée, les flics qui la suivent finissent par charger une fois le cortège coincé dans une rue très étroite, ils gazent, matraquent, pourchassent les manifestants et en interpellent 10 qu'ils menottent à des arbres avant de les embarquer. Le 16/12 c'est au tour de la manif des lycéens de Lyon : arrestations ciblées et chasse à l'homme, l'un des lycéens pourchassés saute par dessus un muret et fait une chute qui lui vaut une fracture du fémur. Le lendemain, le 17, ça se passe à Poitiers les flics interviennent brutalement pour débloquer un lycée et arrêtent un lycéen (pas vu depuis longtemps sur un blocage). Le même jour à Dijon un rassemblement de lycéens est assez violemment dispersé par les flics qui arrêtent quelques personnes au faciès. Dans les jours qui suivront les lycéens organisent plusieurs manifs pour protester contre les violences policières, qui seront elles aussi violemment réprimées (les flics auraient même pété les vitres d'une voiture en tabassant un manifestant contre le véhicule). Solidarité avec le danger lycéen !

Criminels-nés ?

À Nice, depuis le 4 décembre, les mineurs de moins de 13 ans non accompagnés sont tenus d'observer un couvre-feu les mardi, vendredi et samedi, veilles de jours de repos. L'arrêté pris par le maire Christian Estrosi, validé par la préfecture, prévoit le fichage du « délinquant » et, en cas de récidive la suppression de certaines allocations municipales... Cette mesure s'inscrit dans un dispositif de sécurité renforcé à Nice où 550 caméras de vidéosurveillance seront mises en place d'ici la fin du premier trimestre 2010. Rappelons-nous la loi dite de « prévention de la délinquance », ou encore les nombreux rapports ou expertises publiés à l'époque, le logiciel de fichage Base Élève, les flics à l'école, la biométrie dans les cantines scolaires... Accélérer la réponse judiciaire, abaisser l'âge des mesures pénales, de l'enfermement, punir les parents des pseudos futurs délinquants, une

logique qui renoue avec les théories déterministes de la fin du XIX^e siècle sur le criminellé. Exit les causes sociales, la délinquance devient une maladie qu'il faudrait traiter de manière individuelle.

Les «révoltés du Paoli»

Septembre 2005, dans un conflit qui s'opposait à la privatisation de la Société Nationale Corse Méditerranée (SNCM), des marins, syndicalistes du STC (syndicat des travailleurs corses), se réappropriaient leur lieu de travail, détournant le navire « Paoli » vers la Corse. Ce qui donnera lieu à une très médiatique intervention héliportée du GIGN.

Moins médiatique sera le scandale d'une privatisation ordinaire, pillage où magouilles et basses manœuvres ont permis, entre autres, au fond d'investissement Butler un gain de 60 millions en deux ans à peine. Mais gare à ceux qui osent élancer la voix, deux des marins ont finalement été condamnés début décembre à un an et six mois de prison avec sursis (ils risquaient jusqu'à 10 ans de réclusion), considérés coupables de séquestration et de prise indue de commandement.

La police n'aimait pas la CNDS, pourtant elle n'était pas méchante

Cette *Commission nationale de déontologie de la sécurité* a été dissoute. Ce n'était pas un foudre de guerre, elle faisait, au mieux, des « recommandations » même face aux violences policières les plus extrêmes. Mais c'était déjà trop pour l'Etat. Maintenant pour une enquête sur les violences policières, il ne reste que l'*Inspection générale de la Police nationale*, la « police des polices ». Bonne blague : des copains qui « enquêtent » sur les copains.

Rennes : répression à tout va

Samedi 5 décembre se déroule à Rennes une manifestation dans le cadre des marches régionales de chômeurs. La décision, annoncée à la dernière minute, d'interdire la manif est appuyée par une armada de bleus et de flics en civils.

Ils nous empêchent de rejoindre le centre ville en bloquant toutes les rues qui y mènent. Alors que la manif choisit de retourner vers la maison des associations où elle devait tenir une AG, les portes lui sont fermées, et ce malgré la promesse faite la veille par sa directrice. C'est ce moment que la BAC choisit pour refermer la souricière : charge, matraquage à la tête et pour finir 4 arrestations, et une personne atteinte d'un traumatisme crânien. Ceci n'est pas un fait isolé mais s'inscrit dans une politique de nettoyage de l'espace public à Rennes. Citons entre autres exemples : les uteq, manif du 17 octobre interdite, squats et occupations de lieux publics expulsés par la police.

Rdv : samedi 16 janvier, manifestation de soutien aux inculpés. Lundi 18 janvier, procès à 15h30 devant la cité judiciaire.

La FIPN nouvelle est arrivée !

C'est la Force d'Intervention de la Police Nationale qui désormais réunit 500 policiers du Raid, de la Brigade anti commando et du GIPN censés intervenir « en cas d'attaque terroriste de grande ampleur ». Comme d'habitude derrière cette exposition de biceps il y a autre chose : la centralisation, avec des moyens militaires, d'une force d'intervention contre les luttes qui sortent du train-train syndical que ce soit dans les quartiers populaires ou dans les lieux de travail.

Nous n'avons pas oublié l'agression des grévistes postiers de Bègles ni celle des marins « révoltés du Paoli » en 2005 par le GIGN. Alors ne nous laissons pas berner par le discours « antiterroriste »

 **Poitiers : Samuel et Jean-Salvy...**
avaient été reconnus coupables de violences en direction des forces de police lors de la manifestation anti carcérale du 10 octobre à Poitiers, et condamnés à 6 mois de prison dont 1 ferme. Leur procès en appel aura lieu jeudi 14 janvier. Rassemblement le mercredi 13 janvier, à 18h00, devant le Palais de Justice de Poitiers.